



Réseau d'Accueil des Toblerones

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

Préavis 04/2024

Plan quinquennal de développement (PQD)

2026 - 2030

Réseau d'Accueil des Toblerones

(ci-après RAT)

Préavis 04 /2024

du Comité de Direction à l'attention des déléguées et délégués du Conseil Intercommunal relatif au plan quinquennal de développement 2026 - 2030.

Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones

Route de Cité-Ouest 2

CH-1196 Gland

info@reseautoblerones.ch

 +41 22 354 94 40

Responsable:

Mme Zellweger Regula

Table de matières

1.	ORGANISATION	4
2.	SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS	5
3.	PRÉAMBULE	6
4.	CADRE LÉGAL	6
5.	OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE LA FAJE	7
6.	ÉTUDE MICROGIS	10
7.	SITUATION ACTUELLE	12
8.	PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DES PLACES jusqu'à 2030	15
9.	CONSIDERATIONS FINANCIÈRES	19
10.	AUTRES CONSIDÉRATIONS PERTINENTES	21
11.	RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	27
12.	ANNEXES	29
13.	EXTRAITS DE LOI	29

1. ORGANISATION

Bureau du Conseil intercommunal du RAT :

Madame Stiefel Anne	Présidente
Madame Jaccard Monya	Vice-présidente
Madame Wicht Vanessa	Secrétaire

Comité de Direction du RAT :

Madame Zellweger Regula	Présidente, Administration générale, Finances Relations avec les Communes, Communication
Madame Vogel Evelyne	Vice – Présidente Gestion de l’Accueil Familial de Jour
Madame Etoupe Céline	Structures d’accueil collectif Relations inter-réseaux
Monsieur Oldacre Jonathan	Informatique, plan de développement (Structures – entreprises – accueil d’urgence)
Madame Weber Jeannette	Gestion des ressources humaines

Administration :

Monsieur Baiguini Marco	Secrétaire général
Madame Bovet Claudine	Adjointe au secrétaire général
Monsieur Burdel Jonas	Responsable des finances et de l’administration

La Commission de gestion et finances :

Monsieur Mawjee Rasul	Premier membre
Madame Jaccard Monya	Membre
Monsieur Marzer Cédric	Membre
Madame Roth Evelyne	Membre
Madame Salamin Antonella	Membre

Commission ad-hoc :

Madame Durngat-Levi Alice	Déléguée municipale de la commune de Prangins
Monsieur Nicolet Jean-Jacques	Délégué municipal de la commune de Marchissy
Monsieur Riesen Pascal	Délégué de la commune de Gland
Madame Perroset Marlyse (suppléante)	Déléguée de la commune de Coinsins
Monsieur Esseiva Philippe (suppléant)	Délégué municipal de la commune d’Arzier–Le Muids

2. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS

- L'art. 1 de la Loi sur l'accueil de jour LAJE 211.22 précise la volonté de la Constitution vaudoise de tendre, sur le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement ;
- Pour être reconnu et subventionné par la FAJE¹, le RAT doit présenter, tous les 5 ans, un plan quinquennal de développement (PQD) de l'évolution de l'offre en places d'accueil ; Loi sur l'accueil de jour 211.22, LAJE, art. 31 ;
- Notre PQD s'appuie sur l'étude de MICROGIS mandatée par la FAJE ;

Selon l'étude MICROGIS, il manque dans le réseau, à l'horizon 2030, **278 places préscolaires** et **348 places parascolaires** ;

- D'après les objectifs quantitatifs de la FAJE, le développement de l'offre du PQD doit prévoir une progression d'au moins 50% des besoins estimés par MICROGIS à l'horizon 2030, soit 313 places ;
- Ce PQD prévoit la création de 335 places d'ici 2030 ;
- Ces nouvelles places impliquent une participation aux charges d'accueil annuelles à hauteur d'environ 3 millions supplémentaires pour les Communes. Le volume d'affaires du RAT oscillera autour des CHF 50 millions annuels en 2030. Les répercussions économiques collatérales sont importantes ;
- Le développement au travers de nouvelles structures d'accueil ne se justifie que si les taux d'occupation des structures existantes correspondent à 90% en préscolaire et 80% en parascolaire et si la demande est confirmée à long terme ;
- Les places préscolaires devraient être créées en priorité sur les « centres relais » et les « centres urbains », les places parascolaires à proximité des établissements scolaires ;
- Pour être rentable, une structure d'accueil devrait proposer au minimum 44 places en préscolaire et 48 places en parascolaire ;
- Il convient de souligner que l'accueil familial de jour se révèle être une option financièrement plus efficiente que l'accueil collectif, raison pour laquelle il est primordial de consolider voire développer ce dispositif d'accueil ;
- Il s'avère complexe et difficile de recruter le personnel pédagogique qualifié nécessaire ;
- Une série de recommandations, s'agissant de création de nouvelles places, conclut ce PQD pour la période 2026 – 2030 ;
- L'impact de l'évolution des besoins du RAT devra impérativement tenir compte des composantes structurelles liées notamment à son organisation, à sa gouvernance, au financement ainsi qu'au développement de l'informatique.

¹ Fondation pour l'accueil de jour des enfants : <https://faje-vd.ch/>

3. PRÉAMBULE

La création de structures d'accueil, soutenues par les collectivités publiques est essentiellement destinée à assurer aux parents la possibilité d'assumer conjointement leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ainsi, la mise en œuvre d'un plan de développement des places d'accueil répond avant tout aux besoins de notre société et tend à mettre en adéquation l'offre et la demande en matière d'accueil de jour des enfants.

4. CADRE LÉGAL

4.1 La constitution vaudoise

L'article 63 alinéa 2 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants ». Fondée sur cette disposition de la Constitution vaudoise, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006. Sa dernière version date du 01er juin 2021. L'article premier de la LAJE présente les objectifs de cette loi, notamment :

- a) de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- b) d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif,

Le système établi s'inscrit dans le cadre de la conciliation vie familiale/vie professionnelle et prévoit le développement de réseaux susceptibles de développer une offre cantonale suffisante en matière d'accueil de jour des enfants, tant au travers d'un accueil collectif (crèches ou unités d'accueil pour écoliers) que d'un accueil en milieu familial. Il concerne les enfants de la naissance à leurs 12 ans, et plus précisément, les enfants en âge préscolaire et les enfants durant leur scolarité primaire.

4.2 LA LAJE 211.22 du 20 juin 2006

Conformément aux spécifications de la LAJE et à son Règlement d'application, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a pour mission de procéder à la reconnaissance des réseaux pour une durée de 5 ans.

➔ La FAJE doit reconnaître les réseaux d'accueil de jour, au sens de l'article 31 de la LAJE.

L'article 31 de la LAJE

Pour être reconnu par la FAJE, un réseau d'accueil de jour doit remplir les conditions minimales suivantes :

- présenter un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale tenant compte des objectifs fixés par la Fondation conformément à l'article 41 de la présente loi ; ce plan de développement devra être actualisé tous les 5 ans ;

4.3 Le RAT

L'article 2 des statuts du RAT précise les buts de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite « Réseau d'Accueil des Toblerones », soit :

Art. 2 But

Le Réseau d'Accueil des Toblerones a pour buts de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de Jour des Enfants (LAJE ; RSV 211.22).

L'Art. 13 attribue au Conseil intercommunal, au point 13 des « Compétences » l'adoption du plan de développement de l'offre en places d'accueil du RAT ; il incombe au CoDir de le mettre en œuvre.

Le présent plan de développement est un document évolutif ; il peut être révisé en tout temps ; les adaptations apportées doivent être communiquées à la FAJE.

5. OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE LA FAJE

Dans la perspective du renouvellement de sa stratégie, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a mandaté deux études. Les résultats lui ont permis de fixer ses objectifs ainsi que ses orientations stratégiques, à l'horizon 2026 - 2030, en matière de développement et de financement des prestations d'accueil de jour des enfants.

Dans le cadre du processus de reconnaissance du RAT, la FAJE fixe désormais des objectifs quantitatifs précis à l'adresse des réseaux, en particulier :

- Compte tenu des estimations confirmées par une étude (MICROGIS mars 2023 et mars 2024) et s'agissant d'une progression de la demande de plus en plus insistante, **le développement de l'offre devra prévoir une progression d'au moins 50% des besoins estimés pour 2030.**
- **Garantir des taux de remplissage des structures de 90 % pour le préscolaire, de 80 % pour le parascolaire.**

Si bien que tout soit mis en œuvre dans le réseau pour favoriser cela, cet axe nécessite de développer une politique de gestion des structures d'accueil affiliées plus globale et cohérente autour de la mutualisation des ressources, le RAT n'étant pas un réseau employeur.

○ **L'augmentation du nombre de places reste une priorité :**

Conduite par la société MICROGIS et le Bureau Evaluanda en 2018, l'une de ces études consistait à actualiser « L'évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans ». Cette étude démontre que les efforts substantiels fournis par les communes et les réseaux ont permis d'atteindre un taux de couverture de 27.8% avec l'offre subventionnée. Ce taux s'élève à 33.1% en y agrégeant l'offre non subventionnée.

D'ici 2030, il faudrait atteindre un taux de couverture global, tous âges confondus, de 40%, soit 43'000 places plein temps, alors qu'en 2021 le total s'élevait à 28'000 places. Malgré des progrès réalisés, l'évolution quantitative des places reste une priorité, ces 15'000 places supplémentaires seraient donc nécessaires dans le Canton à l'échéance 2030 (1/3 en préscolaire et 2/3 en parascolaire).

Cette pression sur l'offre trouve son origine dans un triple phénomène : la croissance démographique vaudoise, la diminution du nombre de ménages dans lesquels seul un des deux parents exerce une activité professionnelle et la hausse du taux moyen d'activité des mères. Ce constat global ne reflète pas complètement la réalité du terrain, certains réseaux d'accueil de jour étant proches de la pleine satisfaction du besoin et d'autres continuant à souffrir d'un décalage important entre l'offre et la demande.

○ **La FAJE poursuit sa politique volontariste de subventionnement :**

La participation globale de la FAJE au coût de l'accueil collectif est passée de 14.5% à 22.2% et de 7.8% en accueil familial à 13.7% entre 2015 et 2022. Dès 2024, la FAJE s'engage à réduire l'écart de participation financière entre l'accueil collectif et l'accueil familial en augmentant le taux de financement.

Outre un subventionnement socle qui équivaut à 85% des ressources distribuées par la FAJE (financement de la masse salariale du personnel éducatif), des montants importants ont été dégagés pour participer au coût d'aménagement et de construction des crèches-garderies et unités d'accueil pour écoliers (+ CHF 4 millions annuels) ainsi que pour soutenir la création de places (+ CHF 5 millions/an).

○ **Mieux identifier les facteurs contribuant à la satisfaction des parents :**

En collaboration avec Statistique Vaud et l'Institut gfs.bern, une enquête qualitative a été lancée en 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 5'000 ménages vaudois afin de mieux comprendre l'organisation des modalités de garde utilisées par les parents ainsi que les facteurs qui contribuent à leur satisfaction ou insatisfaction.

L'utilisation de solutions d'accueil externes par les parents est massive sur le canton de Vaud. Les 2/3 des parents interrogés y recourent, qu'il s'agisse d'une structure d'accueil ou d'une personne externe.

Les résultats mettent en lumière un fort degré de satisfaction chez les parents plaçant effectivement leurs enfants (80%) quels que soient les modes de garde utilisés. Les facteurs qui renforcent la satisfaction tiennent essentiellement à un accueil qui favorise le bien-être de l'enfant, avec la possibilité d'obtenir une solution d'accueil proche du domicile (dans de petites structures) dotée d'un personnel stable avec lequel le lien de confiance peut se développer.

La disponibilité des places est jugée bonne pour la moitié des parents tandis que l'autre moitié la juge insuffisante. Cela traduit probablement la disparité de l'offre sur le canton.

Il est en revanche relevé l'absence de solutions alternatives d'accueil lorsque l'enfant est malade (77% des parents), la cherté des places (61%) et un manque de flexibilité dans la solution d'accueil (47%).

En 2022, 15,9% des salariés en Suisse travaillaient en rotation par équipes, dont un peu plus de la moitié avec des horaires en alternance (8,6% des salariés). Ce modèle de travail est très inégalement réparti entre les branches économiques. Les parts les plus élevées de travail en équipes avec horaires alternés, soit plus de 20%, se trouvent dans les branches suivantes : « Transports et entreposage », « Hébergement et restauration » ainsi que « Santé humaine et action sociale ». Ce sont là quelques résultats tirés de la publication « Travailleurs en rotation par équipes en Suisse de 2002 à 2022 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). »

Il conviendra toutefois d'identifier les familles où les 2 parents travaillent en rotation par équipes, ce qui va limiter la cible de parents concernés.

Ces constats ont conduit la FAJE à poursuivre la diversification de ses autres subventionnements afin de répondre à des besoins émergents ou imparfaitement pris en considération à ce jour, notamment en favorisant une politique inclusive dans les structures d'accueil, dans le respect des principes d'égalité.

6. ÉTUDE MICROGIS

Commandité par la FAJE, un diagnostic et une prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le périmètre du RAT établi par MICROGIS sert de document de référence pour fixer les cibles à atteindre d'ici 2030. Il en ressort un manque important en places d'accueil au sein du RAT.

MICROGIS a intégré, entre autres, des données socio-démographiques (tirées de l'Office fédéral des statistiques – état 2021) en lien avec les ressources disponibles des réseaux vaudois (tirées de STATVD, - état 2021), le nombre de places offertes par région (état 2022) et l'évolution de l'habitude des parents placeurs.

Les notes de synthèse de l'étude (version mars 2024) sont jointes à la présente. Elles apportent les réponses en matière de besoins en places d'accueil de jour pour les âges préscolaires et parascolaires dans les arrondissements scolaires du RAT à court (2025) et à moyen terme (2030).

Le tableau synoptique suivant propose une synthèse des places offertes, nécessaires et à créer d'ici 2030 :

PRESCOLAIRE y compris l'AFJ	Places offertes subventionnées RAT	767*	* état actuel
	Places offertes AUTRES*	96	*offre des places "AUTRES" (préscolaire)
	Places offertes TOTAL (état actuel)	863	n'est pas considérée dans l'évaluation de la situation, s'agissant d'offre privée
	Besoin en places	978	pas en adéquation avec la LAJE (voir synthèse MICROGIS)
	Places manquantes	211	
	Besoin en places 2030	1 012	
	Places offertes	767	
	Places manquantes 2030	245	
	Places à créer d'ici 2030	123*	*selon la FAJE, la planification du développement de l'offre devra prévoir une progression d'au moins 50% des besoins estimés pour 2030
PARASCOLAIRE y compris l'AFJ	Places offertes subventionnées RAT	1 000*	*état actuel
	Places offertes AUTRES*	654	*offre des places "AUTRES" (parascolaires) :
	Places offertes TOTAL (état actuel)	1 654	sont considérées les cantines scolaires et les structures municipales non subventionnées
	Besoin en places	1 920	
	Places manquantes	266	
	Besoin en places 2030	1 987	
	Places offertes 2030	1 661	
	Places manquantes 2030	326	
	Places à créer d'ici 2030	163*	*selon la FAJE, la planification du développement de l'offre devra prévoir une progression d'au moins 50% des besoins estimés pour 2030

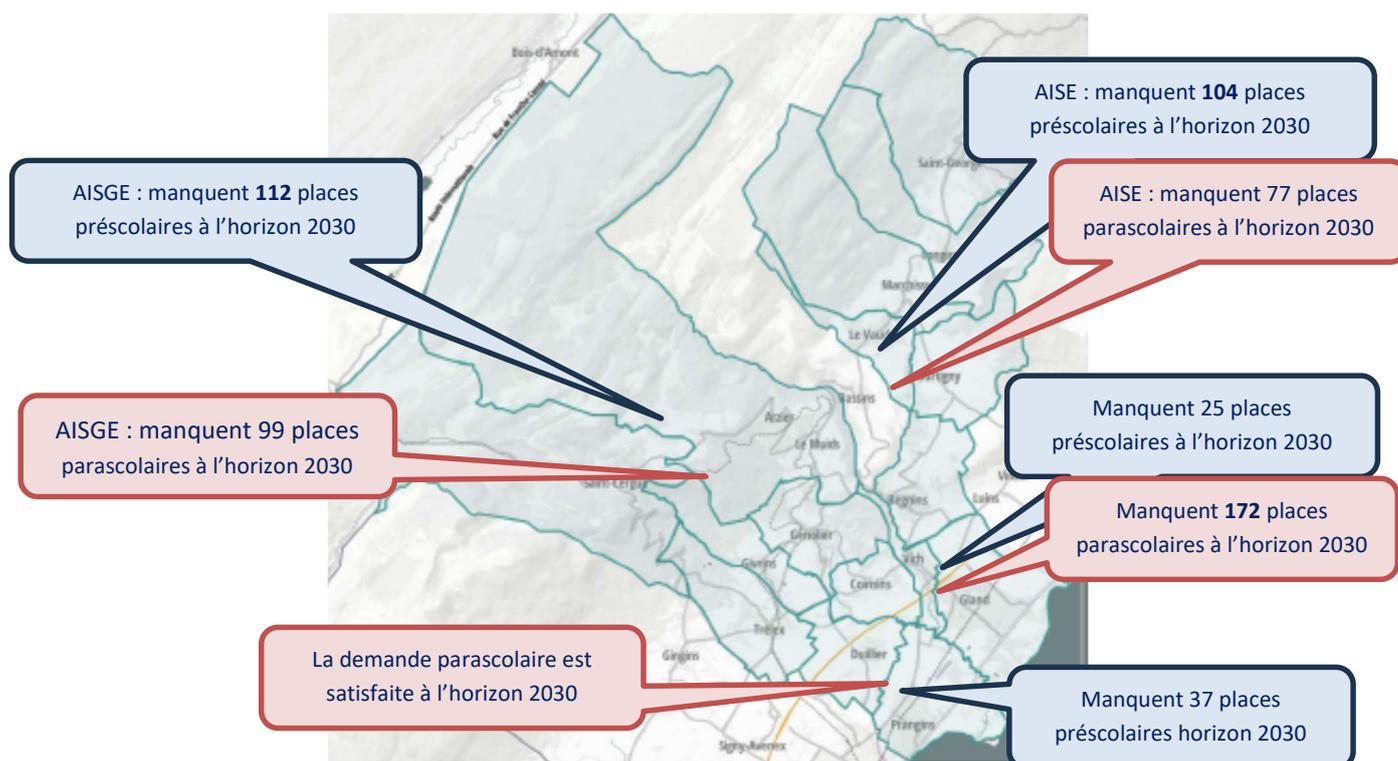
Quatre secteurs du RAT ont été retenus pour la lecture locale des besoins. Le tableau ci-après illustre le manque de places par secteur (arrondissement scolaire) :

	PRESCOLAIRE 2025	PRESCOLAIRE 2030		PARASCOLAIRE 2025	PARASCOLAIRE 2030
AISE	63	71		40	55
AISGE	104	112		79	99
GLAND	11	25		147	172
PRANGINS	33	37		0	0
TOTAL manque de places	211	245		266	326
Places à créer		123			163

Dans l'hypothèse où la Commune de Bassins rejoindrait le RAT, le manque de places se déclinerait de la façon suivante :

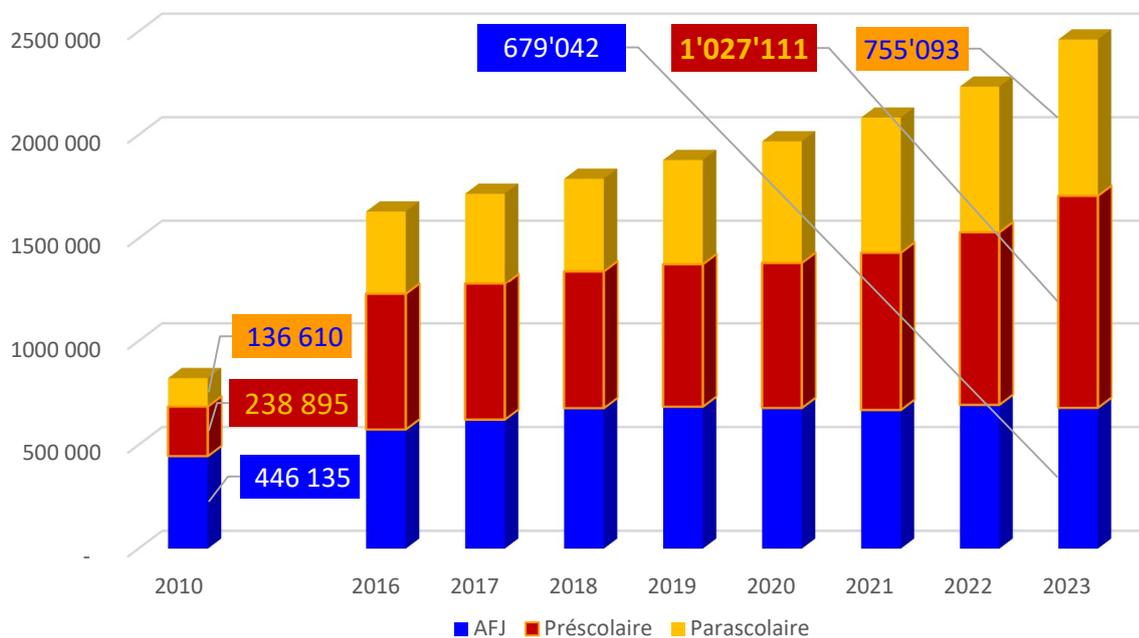
	PRESCOLAIRE 2025	PRESCOLAIRE 2030		PARASCOLAIRE 2025	PARASCOLAIRE 2030
AISE avec Bassins	96	104		62	77
AISGE	104	112		79	99
GLAND	11	25		147	172
PRANGINS	33	37		0	0
TOTAL manque de places	244	278		288	348
Places à créer		139			174

→ Le total de nouvelles places à créer à l'horizon 2030 s'élève à 313 places soit **50% des besoins estimés pour 2030.**

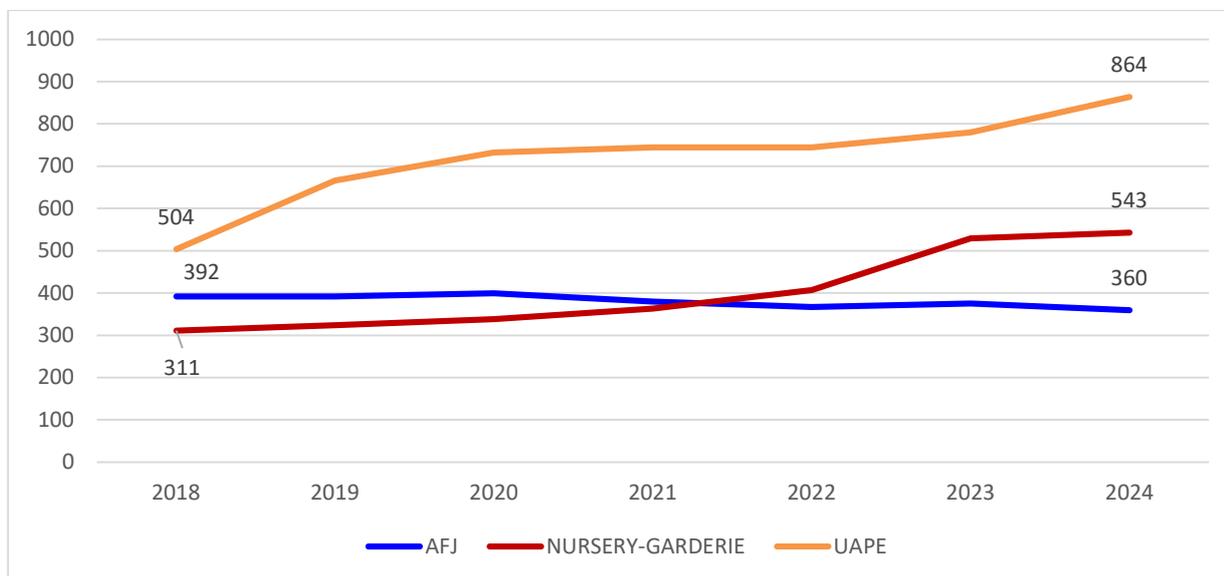


7. SITUATION ACTUELLE

7.1 L'évolution des heures d'accueil



7.2 L'évolution des places d'accueil



7.3 L'évolution et situation de l'état actuel des places

Le tableau ci-après démontre l'état des places en 2019, les prévisions du PQD 2020-2025 ainsi que la situation à fin 2023. Ledit PQD prévoyait 1'429 places à fin 2025 ce qui s'est avéré largement insuffisant s'agissant de la pression de la liste d'attente, en effet, ce nombre a déjà été dépassé pour un total de 1'684 places offertes au sein du RAT à fin 2023, soit 255 places plus que ce qui était prévu. L'augmentation s'est faite essentiellement en accueil parascolaire collectif.

Accueil préscolaire	Commune	PQD 2020-2025	Situation fin 2023
PROJET d'intention	Arzier – Le Muids	20	0
Le Relais des Mômes (8 sem à 4 ans)	Arzier – Le Muids	22	44
Les Colinets (8 sem à 4 ans)	Begnins	22	22
Le Nid d'Abeilles (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	15	0
Les P'tites Pattes (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	21	36
Le Pas'Sage (2 1/2 ans à 4 ans)	Gland	30	30
Le Colibri Vernay (1 1/2 ans à 4 ans)	Gland	73	34
Le Colibri Amandier (1 1/2 ans à 4 ans)	Gland	0	29
Le Colibri Eikenøtt (8 sem à 4 ans)	Gland	44	44
Le Colibri Borgeaud (8 sem à 4 ans)	Gland	0	88
Bee Happy	Gland	44	44
Ô comme 3 pommes	Le Vaud	34	34
PROJET d'intention La Fourmilière	Prangins	44	0
Les Petits Ecureuils (8 sem à 4 ans)	St-Cergue	22	29
Graines de Marmots	Trélex	29	29
Do Ré Mi'el	Vich	22	22
Do Ré Mi'el 2	Vich	0	44
TOTAL PRÉSCOLAIRE COLLECTIF		442	529
TOTAL ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR		425	375

ACCUEIL PARASCOLAIRE	Commune	PQD 2020-2025	Situation fin 2023
Le Relais des Mêmes (4 à 10 ans)	Arzier – Le Muids	60	72
La Cour des Copons	Givrins	24	48
Uni'Vert - Perrerets (4 à 10 ans)	Gland	120	108
L'Entre'Act - Mauverney (4 à 10 ans)	Gland	96	108
La Paix	Gland	0	60
Le Colibri Pavillon	Gland	0	24
UAPE Le Pommier	Le Vaud	36	36
La Fourmilière (4 à 10 ans)	Prangins	82	84
Les Petits Ecureuils	St-Cergue	36	84
Le Petit Dragon	St-George	24	48
Graines de Marmots	Trélex	48	60
Projet d'intention Les VichKings	Vich	36	48
TOTAL PARASCOLAIRE COLLECTIF		562	780
Total de l'offre dans le réseau		1'429	1'684

7.4 La liste d'attente actuelle

Si les données provenant des listes d'attente ont une portée relative, elles permettent néanmoins d'avoir une image générale des tendances par région pour la période d'avril à décembre 2024 (uniquement accueil préscolaire collectif et familial, état fin mars 2024).

	pas né	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4ans	< 5 ans	Total général
ARZIER-LE MUIDS	2	3	2	3	2	1	13
BEGNINS	5	3	2	2	1	1	14
BURTIGNY	0	0	0	0	0	0	0
COINSINS	0	4	1	0	1	0	6
DUILLIER	0	1	1	1	0	0	3
GENOLIER	2	5	2	1	0	1	11
GIVRINS	1	2	1	2	0	0	6
GLAND	16	33	9	15	5	2	80
LE VAUD	1	0	0	1	0	0	2
LONGIROD	0	3	0	0	0	0	3
MARCHISSY	0	0	0	0	0	0	0
PRANGINS	3	13	1	4	4	1	26
ST-CERGUE	2	4	3	2	0	1	12
SAINT-GEORGE	0	0	0	0	0	0	0
TRELEX	2	2	1	2	0	0	7
VICH	1	0	3	1	0	0	5
Total général	35	73	26	34	13	7	188

8. PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DES PLACES jusqu'à 2030

Relevons-le encore une fois, les hypothèses de progression s'agissant du besoin en places d'accueil retenues par l'étude ont été confrontées à la situation observée dans notre réseau et adaptées en fonction de cette réalité.

L'objectif de notre démarche réside dans la déclinaison des résultats projetés par l'étude à l'échelle locale, nous permettant ainsi d'établir en toute connaissance de cause notre stratégie de développement.

La typologie territoriale, la densité urbaine, la structure des ménages et leur taux d'activité, la présence ou non d'un soutien familial proche sont parmi les facteurs qui conditionnent la demande en placement institutionnel et donc le développement possible de l'accueil de jour des enfants dans le périmètre des réseaux. Il serait par exemple démesuré de créer une structure d'accueil préscolaire collectif supplémentaire de 44 places à Burtigny voire Marchissy. Numériquement, la demande en places d'accueil augmente à des rythmes différents selon leur localisation géographique. La population croît et ses caractéristiques et son comportement façonnent la demande. L'adéquation entre l'une et l'autre sont nécessaires. A noter que le développement au travers de la création de nouvelles structures ne se justifie que

- **si les taux d'occupation des structures d'accueil existantes sont suffisants pour en assurer la pérennité (90% préscolaire, 80% parascolaire) ;**
- **si la demande à long terme est confirmée ; la demande peut temporairement être absorbée par l'Accueil Familial de Jour qui exerce un rôle de régulateur entre l'offre et la demande, ceci afin d'éviter de se trouver en surcapacité à un moment ou l'autre ;**

8.1 La localisation de places par type d'accueil

Dans les structures d'accueil parascolaire collectif, la fréquentation des enfants est directement influencée par l'emplacement de leur école. Cette logique ne concorde pas s'agissant des structures d'accueil préscolaire collectif. A savoir que peu importe la résidence des parents, les enfants peuvent fréquenter n'importe quelle structure d'accueil du réseau. En effet, l'offre d'accueil est destinée à un bassin de population large pour ainsi éviter des frontières entre les communes voire les régions. La répartition du domicile parental observé pourrait suggérer que la fréquentation des structures d'accueil préscolaires dépendrait autant de la proximité avec le lieu de travail que du domicile. Cependant, il est important de noter que les parents sont souvent contraints par la disponibilité des places, et leurs enfants sont donc placés en priorité dans les structures disposant de places vacantes. Dans la mesure du possible, les zones « relais » voire de « transition » sont privilégiées pour des raisons de facilité essentiellement.

La fréquentation d'enfants dans les structures d'accueil préscolaire collectif peut effectivement être classée en trois zones géographiques distinctes, à savoir :

- **Zone villageoise**, avec une demande endogène de places d'accueil préscolaire collectif (Arzier, St-Cergue, etc.) ;
- **Zone relais** avec une demande majoritairement hétérogène provenant des communes proches, (Trélex, Vich) par exemple avec accès autoroutier ;
- **Zone urbaine** (Gland) avec une demande endogène (clientèle urbaine mais également hétérogène) liée au lieu de travail voire aux transports publics ainsi qu'à l'accès autoroutier.

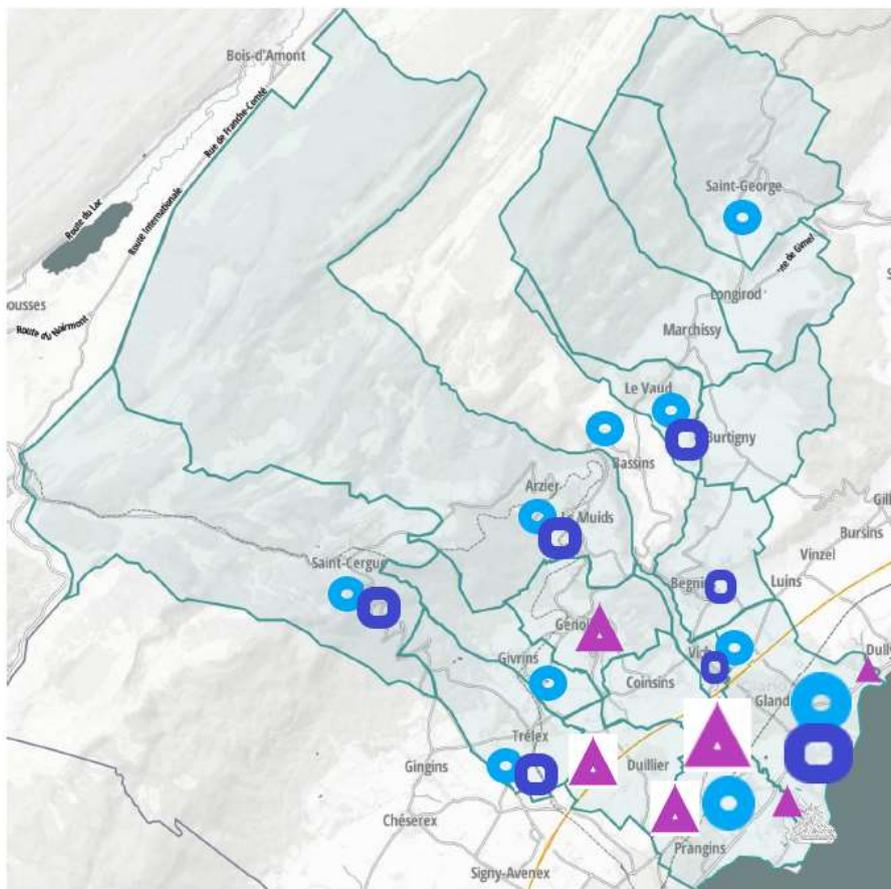
Dans le cadre de notre réseau, pour veiller à l'adéquation des fonctionnalités de l'offre avec la demande, la répartition géographique des structures d'accueil devrait tenir compte de la logique suivante :

- **Préscolaire collectif : priorités sur les centres relais et centres urbains. Un minima est à maintenir dans les zones villageoises ;**
- **Parascolaire collectif : proximité aux établissements scolaires ;**
- **Accueil Familial de Jour : équilibre à maintenir dans les communes par rapport à la demande de places.**

Les habitants d'une zone villageoise devront privilégier, sous réserve de disponibilité, la structure d'accueil du village avant de favoriser une solution en zone relais ou urbaine.

Si le maintien d'un nombre minimal de places préscolaires est nécessaire dans les zones rurales, voire s'il était envisagé de construire de nouvelles places dans ces zones, il est essentiel que **la création de ces nouvelles structures réponde à une demande confirmée à long terme**. De plus, il est important de prendre en considération la taille des structures d'accueil. L'expérience montre que les petites structures, comme celles de 22 places par exemple, ont du mal à atteindre un équilibre financier en raison de l'absence d'économies d'échelle. **Ainsi, pour garantir un équilibre économique, toute nouvelle structure préscolaire devrait proposer au minimum 44 places, et pour l'accueil parascolaire, 48 places.**

Le tableau ci-après démontre les structures d'accueil existantes ainsi que l'emplacement suggéré pour des nouvelles structures d'accueil préscolaires collectives.



Structure d'accueil
préscolaire (offre
subventionnée) existante



Structure d'accueil
parascolaire (offre
subventionnée) existante



Emplacement suggéré pour
des nouvelles structures
d'accueil **préscolaire collectif**
(offre subventionnée).
Les structures d'accueil
parascolaires devraient être
créées à proximité des
établissements scolaires.

Vous trouverez ci-après les projections voire intentions de création de nouvelles places (état mars 2024) :

Accueil préscolaire	Commune	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	note
<i>Le Relais des Mômes</i>	Arzier-Le Muids	44	44	44	44	44	44	44	
<i>Les Colinets</i>	Begnins	22	22	22	22	22	22	22	
<i>Les P'tites Pattes</i>	Gland	36	36	36	36	36	36	36	
<i>Bee'Happy</i>	Gland	44	44	44	44	44	44	44	
<i>Le Colibri Vernay</i>	Gland	34	34	34	34	34	34	34	
<i>Le Colibri Amandier</i>	Gland	29	29	29	29	29	29	29	
<i>Le Colibri Eikenøtt</i>	Gland	44	44	44	44	44	44	44	
<i>Le Colibri Borgeaud</i>	Gland	88	88	88	88	88	88	88	
Projet SWISSQUOTE	Gland					22	22	22	1
Projet Little Green House	Gland		66	66	66	66	66	66	2
Intention de projet hôpital La Lignière	Gland								3
Projet nouvelle structure d'accueil	Genolier							22	4
Intention de projet hôpital Genolier	Genolier								5
Projet La Fourmilière	Prangins		44	44	44	44	44	44	6
<i>Ô comme 3 pommes</i>	Le Vaud	34	34	44	44	44	44	44	7
<i>Les Petits Ecureuils</i>	St-Cergue	29	29	29	44	44	44	44	8
Graines de Marmots	Trélex	29	29	29	29	29	29	29	
<i>Do Ré Mi'el</i>	Vich	22	22	22	22	22	22	22	
<i>Do Ré Mi'el 2</i>	Vich	44	44	44	44	44	44	44	
Accueil Familial de Jour préscolaire		224	224	240	248	248	248	248	
Total Préscolaire		723	833	859	882	904	904	926	

Accueil parascolaire	Commune	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<i>Le Relais des Mômes</i>	<i>Arzier-Le Muids</i>	72	72	72	72	72	72	72	
PROJET Le Muids	Arzier-Le Muids				48	48	48	48	9
Les P'tits Filoups	Bassins	36	36	36	36	36	36	36	10
<i>La Cour des Copons</i>	<i>Givrins</i>	60	60	60	60	60	60	60	
<i>Uni'Vert - Perrerets</i>	<i>Gland</i>	108	108	108	108	108	108	108	
<i>La Paix / Dès 6P</i>	<i>Gland</i>	60	60	60	60	60	60	60	
<i>L'Entre'Act - Mauverney</i>	<i>Gland</i>	108	108	108	108	108	108	108	
<i>Le Colibri Pavillon</i>	<i>Gland</i>	24	24	24	24	24	24	24	
<i>Le Colibri Eikenøtt</i>	<i>Gland</i>	36	36	48	48	48	48	48	11
<i>Le Pommier</i>	<i>Le Vaud</i>	36	36	36	36	36	36	36	
<i>La Fourmilière</i>	<i>Prangins</i>	84	60	60	60	60	60	60	12
Projet La Fourmilière	Prangins		60	60	60	60	60	60	13
<i>Graines de Marmots</i>	<i>Trélex</i>	60	60	60	60	60	60	60	
<i>Les Petits Ecureuils</i>	<i>St-Cergue</i>	84	84	84	96	96	96	96	14
<i>Le Petit Dragon</i>	<i>St-George</i>	48	48	48	48	48	48	48	
<i>Les VichKings</i>	<i>Vich</i>	48	48	48	48	48	48	48	
Accueil Familial de Jour parascolaire		136	136	140	160	160	160	160	
Total parascolaire		1000	1036	1052	1132	1132	1132	1132	
Total de l'offre dans le réseau		1723	1869	1911	2014	2036	2036	2058	
Différence en places pendant le PQD 2026 - 2030								335	15

Notes :

1. Projet de structure d'accueil d'entreprise de 44 places dans le nouveau bâtiment Swissquote, dont une partie serait dédiée au RAT ;
2. Projet « Little Green House », structure d'accueil privée à Gland, intention d'adhérer au RAT ;
3. Discussions avec la direction du Centre Médical & Thérapeutique « La Lignière » pour la création d'une structure d'accueil d'entreprise dont une partie serait dédiée au RAT ;
4. Nouveau projet à Genolier ;
5. Un groupe de travail privé est en train d'établir un « business plan » pour la création d'une structure d'accueil de 44 places au sein de la Clinique de Genolier (nouveau bâtiment)
6. Ouverture en mai 2025 ;
7. Déménagement dans des nouveaux locaux et augmentation de la capacité ;
8. Déménagement dans des nouveaux locaux et augmentation de la capacité ;
9. Projet d'UAPE dans la nouvelle école ;
10. Places d'accueil UAPE existantes à Bassins (seulement si la Commune adhère au RAT) ;
11. Augmentation de la capacité ;
12. Réduction de la capacité et déménagement dans des nouveaux locaux ;
13. Ouverture de la nouvelle structure d'accueil parascolaire en 2025 ;
14. Déménagement dans des nouveaux locaux et augmentation de la capacité ;
15. Nombre de nouvelles places prévues pour le PQD 2026-2030, soit 339 nouvelles places.

Note interne :

places 2023 = 1684, places 2024 = 1723

différence : (Pas'Sage -30, AFJ -15, Bassins +36, Eikenøtt UAPE+36, Copons +12)

9. CONSIDERATIONS FINANCIÈRES

Les hypothèses financières revêtent une importance cruciale dans tout plan de développement, car elles sont indissociables de la réalisation concrète des objectifs fixés. Leur prise en compte constitue donc un impératif pour assurer l'efficacité, la pérennité et l'impact positif des initiatives de développement.

En préambule il convient de définir que :

- Les participations communales aux charges d'accueil annoncés pour les nouvelles places sont basées sur une participation financière moyenne des parents de 65% (actuellement 70%) ainsi que sur des subventionnements identiques de la FAJE et de l'OFAS. A savoir que la répartition des charges maximales entre communes et parents (après déduction de la subvention FAJE), selon la politique tarifaire, est de 40% à charge des communes et de 60% à charge des parents.
- Les coûts de construction de nouveaux bâtiments ne sont pas inclus dans ce document. L'emplacement et la taille du bâtiment peuvent affecter le prix des nouveaux locaux. Il est à noter que les nouvelles places d'accueil peuvent éventuellement bénéficier de l'aide de la FAJE voire de l'OFAS.
- Le CoDir recommande de favoriser des solutions flexibles et la location de locaux plutôt que d'investir dans la construction de bâtiments, notamment pour les structures d'accueil collectives. Les fonds des municipalités pour la construction de bâtiments, tels que les structures d'accueil parascolaire collectif, pourraient être considérés comme des investissements financiers, car leurs locaux peuvent être loués au RAT voire à la structure d'accueil concernée.

En vertu des statuts du RAT à l'art. 27 « répartition entre communes membres », il est défini comme suit :

« Les frais de fonctionnement de l'association sont répartis entre les communes membres proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'elles. La valeur retenue est celle publiée par le SCRIS au 31 décembre de l'année précédant l'exercice concerné. »

Les frais de fonctionnement annuels de l'association s'élèvent à CHF 12.50/habitant par années pour la période de la législature, soit de juillet 2021 à juin 2026 (préavis 02/2020).

Dès 2027, ce montant devrait être adapté à CHF 15.—/habitant² par année pour répondre à l'augmentation des frais de fonctionnement liées à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.

Frais de fonctionnement	En CHF par habitant/année	Total en CHF
2022	12.50	452'200
2023	12.50	460'625
2024	12.50	468'000
2025	12.50	475'000
2026	12.50	485'000
Dès 2027	15.00	590'000

² Montant à définir lors de l'établissement du préavis budget 2027

En ce qui concernent les participations aux charges d'accueil, l'art. 27 des statuts prévoit :

Chaque commune membre prend en charge la différence entre les frais de garde facturés aux parents domiciliés dans la commune et le prix de revient journalier de la place référencée dans le réseau.

S'agissant de l'étude de MICROGIS et des prémisses de la FAJE, qui requiert une planification du développement de l'offre à hauteur de 50 % des besoins estimés d'ici à 2030, la création des nouvelles places (335) impliquerait une participation aux charges d'accueil annuelles à hauteur d'environ CHF 3 millions supplémentaires pour les Communes.

À ce stade, il convient de souligner que ce montant est une estimation prévisionnelle. Les budgets annuels ultérieurs permettront de préciser les montants à inscrire dans les budgets annuels respectifs des Communes.

- **participation des communes aux charges d'accueil (fonctionnement), projection annuelle à 35% ;**

		CHF
<i>Participation communale place préscolaire</i>		10'232
<i>Participation communale place parascolaire</i>		7'308
<i>Participation communale place AFJ préscolaire</i>		5'828
<i>Participation communale place AFJ parascolaire</i>		4'954
<i>Préscolaire collectif</i>	nouvelles places : 179	1 831 528
<i>Préscolaire familial</i>	nouvelles places : 24	139 872
<i>Parascolaire collectif</i>	nouvelles places : 108	789 264
<i>Parascolaire familial</i>	nouvelles places : 24	118 896
<i>Charges administratives RAT</i>		105 000
TOTAL	335	2 984 560

Dans cette hypothèse, le volume d'affaires du RAT oscillerait autour des CHF 50 millions annuels dès 2030. Il a été largement prouvé que chaque CHF 1.— investi en matière d'accueil d'enfants apporte entre CHF 3.— à CHF 5.— à la collectivité. Les répercussions économiques sont importantes.

10. AUTRES CONSIDÉRATIONS PERTINENTES

10.1 Le rôle de l'Accueil Familial de Jour (AFJ)

Le RAT a mis sur pied une analyse périodique d'évaluation des besoins qui a permis de développer l'offre en fonction de l'augmentation de la demande ; à noter que c'est essentiellement la structure de l'Accueil Familial de Jour qui absorbe – au vu de la flexibilité de ce type d'accueil – les variations de l'offre et de la demande. En réalité, l'AFJ du RAT demeure complémentaire aux structures d'accueil collectif ; par ailleurs, il est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement du réseau. Sans ce dispositif important, cela serait tout simplement impossible de faire face à la demande des parents, les accueillantes permettant de répondre favorablement à la demande avec flexibilité et au demeurant sans infrastructure fixe.

Il convient de souligner que l'AFJ se révèle nettement être une option financièrement plus efficiente que l'accueil collectif. À cet égard, il est opportun de privilégier le développement du dispositif de l'AFJ plutôt que d'investir dans des structures d'accueil collectif permanentes.

Cette approche présente plusieurs avantages et doit dans le cadre du développement des places être privilégiée. Tout d'abord, elle permet une utilisation plus efficace des ressources financières en réduisant les coûts liés à la construction et à la gestion d'infrastructures permanentes. Ensuite, l'AFJ offre une flexibilité accrue, s'adaptant mieux à l'évolution des besoins des familles et des enfants.

Les données statistiques ainsi que les remontées d'information de la part des réseaux d'accueil témoignent toutefois d'une lente du nombre d'accueillant·e·s et ce depuis 2015. En revanche, les chiffres attestent du maintien de nombre de places d'accueil mises à disposition et une stabilité du taux de couverture (nombre de places plein temps pour 100 enfants). Cette activité considérée jadis comme accessoire devient une activité à titre principal. Une étude menée en 2020 le confirme, en ce sens que le taux d'activité travaillé des accueillantes représente en moyenne un 80%.

La FAJE, qui a pour responsabilité de subventionner ce secteur également, a renforcé les contributions financières pour permettre aux réseaux d'améliorer les conditions salariales et d'emploi. En contrepartie de l'amélioration dudit subventionnement, les réseaux ont adopté un plan de développement de l'AFJ intégrant des mesures de revalorisation du personnel concerné. Ce qui a été largement réalisé, même s'il reste encore des progrès à accomplir.

La réalité en matière de modalités d'accueil de jour des enfants est que la majeure partie des ménages parentaux opte pour un accueil collectif. Leur conviction est que la prise en charge pédagogique de l'enfant est de meilleure qualité en accueil collectif, dans la mesure où le personnel encadrant dispose de formations spécifiques en matière d'éducation de la petite enfance.

Par ailleurs, le cadre collectif est perçu comme plus sécurisant, l'enfant étant placé dans un environnement répondant à des normes techniques et bénéficiant d'une équipe éducative. Cela relève d'une méconnaissance quant à l'encadrement dont bénéficient les AMF.

Celles-ci suivent des formations et ne sont pas livrées à elles-mêmes puisqu'elles peuvent recourir en tout temps auprès de leurs coordinatrices. D'ailleurs, la valeur pédagogique est passée d'un statut informel à une obligation formelle, puisque le cadre de références a été révisé, contraignant le RAT à élaborer un concept pédagogique à mettre en œuvre par le personnel concerné. Finalement, la formation de base est en voie de renforcement pouvant permettre, le cas échéant, une reconnaissance professionnelle des AMF.

Cela étant dit, le constat est que s'il n'est pas choisi par défaut (par manque de places en collectif), l'AFJ profite aux parents qui ont besoin de plus de flexibilité dans les horaires d'accueil, qui se sentent rassurés par la proximité de l'accueil familial de jour par rapport à leur modèle familial. Le facteur prix jouant peut-être aussi un rôle dans le choix, l'accueil en milieu familial étant meilleur marché que l'accueil collectif.

L'ensemble des acteurs concernés par l'accueil de jour des enfants est convaincu qu'il s'agit non de la développer mais de consolider l'offre d'accueil familial qui répond à certaines catégories de besoins, tant du côté des parents que des enfants.

Il s'agit donc de contrer le déclin progressif du nombre des AMF en promouvant cette activité. Cela se fait bien sûr au travers de l'ensemble des mesures mises en place, déjà citées ; mais aussi au travers d'une revalorisation de l'image de cette activité, afin de mettre en lumière les apports spécifiques de cet accueil (au regard des parents placeurs) et de susciter des vocations du côté des accueillant-e-s potentiel-le-s. Il s'agit de travailler sur deux axes : d'une part la valorisation de l'existant ; d'autre part, une image « renouvelée » d'une activité en perpétuelle transformation. Le discours véhiculé doit pouvoir être changé.

Il va de soi, que les conditions générales d'engagement des AMF doivent également faire l'objet d'une révision fondamentale. La FAJE et des réseaux d'accueil, dont le RAT, collaborent activement pour mettre en place une campagne de communication à l'échelle cantonale, prévue pour le second semestre 2024.

10.2 L'absence de ressources RH

Le marché du travail dans le domaine éducatif est sous pression. Il s'avère souvent complexe de recruter le personnel qualifié nécessaire pour diriger les structures et pour assurer l'accueil au quotidien. De plus, même si les taux d'occupation n'atteignent pas le 100 %, les équipes travaillent en général à flux tendu.

La gestion des remplacements est une tâche chronophage, mais indispensable, impliquant d'être réactif, afin d'éviter la fermeture de groupe-s. Les mesures à concrétiser vont dans le sens de pallier les demandes quotidiennes de manière fluide, disposer d'un pool de remplaçant-e-s mobilisable, fidélisé et correctement formé. Il est important d'offrir des conditions-cadres attrayantes qui favorisent des indicateurs de turn-over plus bas.

Le but étant que les missions de suivi éducatif demeurent à un haut niveau, que tout soit mis en œuvre dans ce sens, qu'il soit possible d'assurer la détection précoce des problématiques sous-jacentes à l'accueil et d'y répondre le plus efficacement.

La nécessité de disposer de personnel formé en suffisance, préoccupation partagée par tous les acteurs de terrain, a conduit également la FAJE à soutenir financièrement l'engagement d'apprenti.e.s socioéducatifs.ve.s et de stagiaires tertiaires. D'autres initiatives dans ce domaine sont sur le point d'aboutir.

10.3 L'absence de locaux adéquats

La quête de nouveaux locaux appropriés pour ouvrir des crèches représente un défi de taille pour le RAT. Les exigences établies par le Canton, telles par exemple la nécessité d'un espace extérieur, restreignent considérablement les possibilités. De surcroît, les coûts substantiels associés aux travaux d'aménagement requis pour répondre aux normes de sécurité et de confort pour les enfants constituent un obstacle majeur. L'aménagement intérieur d'un espace « brut » pouvant accueillir jusqu'à 44 enfants représente un investissement dépassant les CHF 500'000.--.

Face à cette réalité, il est impératif de mener une analyse approfondie de la situation. Cela implique d'identifier d'éventuels projets immobiliers d'envergure par zone, en distinguant les opportunités pour la création de nouvelles places d'accueil. Il est également crucial de considérer les locaux existants susceptibles d'être réaménagés pour répondre aux besoins de garde d'enfants, ainsi que les projets proposés par les communes-membres.

Cette démarche nécessite une évaluation critique de toutes les données disponibles, afin de déterminer les options les plus viables et les plus efficaces pour pallier le manque de locaux adéquats. En conjuguant une vision stratégique avec une analyse minutieuse, le RAT pourra mieux orienter ses efforts vers la résolution de cette problématique pressante.

10.4 La nécessité d'un nouvel « opérateur » dans le périmètre du réseau

Actuellement, notre réseau compte trois principaux opérateurs chargés de la gestion opérationnelle de plusieurs structures d'accueil. Ces opérateurs, à savoir Le CVE Ruche avec 580'000 heures d'accueil annuelles, le Colibri avec 535'000 h annuelles et l'AISGE avec 490'000 h annuelles fonctionnent et utilisent leurs capacités de gestion à plein régime. Au demeurant, lesdits opérateurs sont ancrés « localement » géographiquement parlant. Le CVE la Ruche ainsi que Le Colibri ont déjà signalé au RAT qu'ils ne pourront, à l'avenir, pas absorber de nouvelles structures d'accueil. Face à la nécessité de répondre aux défis du développement futur, il est impératif pour le RAT de trouver un nouveau partenaire au sein de notre réseau, notamment dans la zone « relais » voire « urbaine ». En effet, la gestion des structures d'accueil ne relève pas de la vocation du RAT, qui doit donc s'atteler à cette recherche pour assurer une gestion efficiente et pérenne de nos services au vu de l'augmentation des volumes d'accueil prévus à moyen terme.

10.5 La diversification qualitative de l'offre

Il s'agit essentiellement de l'intégration des enfants qui nécessitent une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, physique, psychique, sensoriel ou instrumental ou de troubles du comportement voire d'un retard du développement.

En règle générale, l'intégration des enfants nécessitant une prise en charge particulière est assurée dans nos structures d'accueil collectives pour autant que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec la vie en collectivité. Mais aussi, pour autant que les besoins spécifiques de l'enfant soient en adéquation avec le groupe, les éducatrices et les autres enfants, avec ou sans soutien éducatif. Le rôle est d'accueillir et d'intégrer l'enfant en situation de handicap comme un autre enfant tout en tenant compte de son degré d'autonomie.

10.6 L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence en matière d'accueil de jour des enfants est un service essentiel qui vise à répondre aux besoins immédiats des familles confrontées à des situations d'urgence ou de crise, telles que des problèmes familiaux, des situations de violence domestique, des urgences médicales, ou d'autres circonstances. Ce type d'accueil est conçu pour offrir un soutien rapide et temporaire aux enfants dans un environnement sûr et sécurisé, en attendant que des solutions à plus long terme puissent être mises en place.

Aujourd'hui, notre règlement stipule qu'en cas de force majeure et sous réserve de disponibilité de places, les frères et sœurs sont acceptés. La durée de cet accueil sera fixée d'entente entre les parties. La présence de l'enfant sera traitée comme dépannage. En cas d'urgence, la structure d'accueil peut accueillir un enfant non-inscrit au RAT pour une solution d'accueil temporaire, sous réserve de disponibilité de places.

Compte tenu de l'enjeu et de l'utilité sociale des jardins d'enfants et halte-jeux dans le dispositif global d'accueil de jours des enfants, la FAJE octroie un soutien financier à ces structures à temps d'ouverture restreint (dites TOR) dans leur mission d'accueil. L'objectif de la collaboration consiste à notamment

- répondre à des besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans le cadre de certains temps partiels (travail à la demi-journée) ;
- répondre aux besoins de prise en charge ponctuelle d'enfants dont les parents sont temporairement empêchés ;
- répondre à des besoins d'accueil non planifiés en raison d'urgences familiales et/ou professionnelles.

Outre la Farandoline à Prangins, l'Association Pirouette Cacahuète Jardin d'Enfants à Gland a rejoint le RAT en fin 2023. Trois nouvelles demandes sont en cours, soit :

- le jardin d'enfants Le Bac à Sable à Genolier,
- le jardin d'enfants La Petite Licorne à Saint-George et
- le jardin d'enfants à Bassins (sous réserve d'adhésion au RAT).

10.7 L'accueil des enfants malades

Enfin, pour répondre à la préoccupation de l'accueil pour les enfants malades, une étude vient d'être lancée par la FAJE pour comprendre les alternatives utilisées par les parents et les solutions envisageables face à l'impossibilité d'accueillir un enfant malade dans une structure d'accueil collectif. Un ensemble de réseaux représentatifs de leur diversité ainsi que des groupes de parents seront sollicités pour comprendre non seulement les règles posées au sein des structures en matière d'accueil ou de non-accueil des enfants malades, mais aussi quant aux solutions mises en place par les parents pour gérer ce type de situation. Dans l'entre-temps, une collaboration entre la FAJE et la Croix Rouge vaudoise (Services d'Aide à la Famille) vient d'être mise en place pour les prestations de Garde d'Enfants Malades (GEM) et Parents-Rescousse (PR).

10.8 Les enfants à besoins particuliers

Il est essentiel d'accompagner les réseaux d'accueil dans l'adaptation qualitative de l'offre à l'éventail des besoins des parents, notamment de favoriser une politique inclusive dans les structures d'accueil, dans le respect des principes d'égalité. Une prise en charge adéquate nécessite de prendre en compte aussi bien les besoins des enfants concernés que ceux de leurs camarades et du personnel. Pour y répondre, la FAJE finance de manière spécifique les réseaux qui développent des projets en la matière. Dans le but de créer ce nouveau poste, un nouveau processus de recrutement pour une coordinatrice à l'inclusion est en cours et l'engagement prévu pour le deuxième trimestre 2024. Cette personne aura la mission de

- concevoir une politique d'inclusion transversale à toutes les structures des réseaux ;
- venir en soutien des directions des structures dans les démarches administratives nécessaires lors de l'accueil d'un enfant à besoins particuliers ;
- appuyer le réseau, les structures, voire les parents, dans leurs interactions entre les services et les organisations concernés.

10.9 La diversification par extension territoriale

Des accords de collaboration inter-réseaux ont été mis en place avec Nyon, le réseau de Rolle (AJERE), Morges (AJEMA), de Terre-Sainte (AJET) ; aujourd'hui, ces accords ont l'objectif principal d'assurer aux familles, dans des circonstances particulières, un accès aux prestations d'accueil hors du réseau de domicile de l'enfant. Sont concernées les situations suivantes :

- le lieu de scolarisation en dehors du périmètre géographique du réseau de domicile ;
- le changement de domicile en cours de placement ;
- les situations familiales difficiles, notamment en cas de garde partagée pour des parents ayant domicile dans deux réseaux distincts.

Dans tous ces cas, les solutions du réseau de domicile et les places disponibles dans son périmètre doivent être favorisées en priorité.

Des rencontres plus ou moins régulières permettent de maintenir et de renforcer cette collaboration avec lesdits réseaux conventionnés. Dans notre optique, cette collaboration devrait être encore renforcée, essentiellement pour traiter des préoccupations telles que l'intégration des enfants qui nécessitent une prise en charge particulière, l'accueil d'urgence des enfants, l'adaptation de l'offre afin de répondre aux besoins particuliers.

10.10 L'optimisation des ressources

Sectoriellement, la proximité des structures et de l'accueil familial de jour peut offrir aux parents des possibilités de placement plus « dynamiques » et permettre de partager certaines ressources de terrain. Ainsi, les taux de remplissage s'en trouveraient encore améliorés. Il est impératif d'examiner, de tester et de mettre en œuvre des projets de mutualisation visant à générer des synergies afin de proposer un éventail élargi d'options de placement et de favoriser les collaborations entre différentes structures. Cela peut demander des adaptations au niveau des règlements, de la mise en place et de la gestion des listes d'attente.

10.11 L'évolution des systèmes d'information

L'évolution des systèmes informatiques joue un rôle crucial dans le cadre d'un plan de développement pour plusieurs raisons :

Amélioration de l'efficacité opérationnelle : les nouvelles technologies informatiques permettent d'automatiser et d'optimiser de nombreuses tâches, ce qui améliore l'efficacité des processus de travail. Cela se traduit par des gains de temps et de ressources, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs de développement dans les délais impartis.

Collecte et analyse de données : dans le respect de la protection des données, les systèmes informatiques modernes permettent de collecter, stocker et gérer de grandes quantités de données de manière efficace. Cette capacité est cruciale pour prendre des décisions éclairées basées sur des données probantes, ce qui est essentiel dans le cadre d'un plan de développement.

Meilleure coordination et communication : les systèmes informatiques permettent une meilleure coordination et communication entre les différentes parties prenantes impliquées dans un plan de développement. Cela facilite la collaboration, la gestion de projet et la résolution des problèmes de manière plus rapide et efficace.

Innovation et adaptation : les avancées technologiques offrent de nouvelles possibilités d'innovation et d'adaptation aux changements. Les systèmes informatiques permettent de mettre en œuvre de nouvelles solutions, de tester des approches innovantes et de s'adapter rapidement aux évolutions du contexte économique, social et environnemental.

Accessibilité et inclusivité : les systèmes informatiques peuvent contribuer à rendre les services et les informations plus accessibles à un plus grand nombre de personnes. Cela favorise une approche plus inclusive du développement.

10.12 Réflexions politiques

Selon les projections démographiques, le district de Nyon pourrait accueillir jusqu'à 27'600 nouveaux habitants d'ici à 2040.

Malgré les efforts continus et à venir déployés par le RAT pour accroître sa capacité, il est prudent de prévoir que le nombre de places offertes en accueil préscolaire et parascolaire ne répondra à la demande croissante qu'à partir de l'année 2033. Au-delà de la participation aux charges d'accueil par les communes, il est aujourd'hui difficile pour les différentes institutions, communales ou associatives, de construire et financer suffisamment rapidement de nouvelles infrastructures pour répondre à ce besoin.

De ce fait, il paraît essentiel d'investir, à l'image du travail qui est fait autour de la valorisation et de la reconnaissance des AMF, dans d'autres formes d'encadrement et développer de nouveaux moyens de pouvoir désengorger les structures d'accueil du RAT. Les pistes de réflexions et d'actions politiques existent mais leur élaboration et l'adéquation de leur mise en pratique sont des processus longs et complexes qui ne peuvent être précipités. Afin de pouvoir inscrire cette action dans une visée à long terme, il est indispensable de faire coexister les deux réalités que sont la réalisation de nouvelles places et la création de nouvelles solutions complémentaires.

11. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Le présent préavis propose un plan de développement des places d'accueil pour les années 2026-2030 conformément à la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants). De même, il tient compte des objectifs contraignants posés par la FAJE.

Tout comme dans les deux derniers plans de développement, la demande en places reste constante; les données fournies par MICROGIS le confirment. En outre, l'accueil du midi demeure une prestation particulièrement sollicitée. Soulignons que la localisation des établissements scolaires est déterminante, car les places en UAPE devraient se situer dans un périmètre proche de ceux-ci. Limiter les trajets motorisés représente un gain de temps pour l'enfant, plus à même de mettre à profit sa pause-repas/ses activités extrascolaires, assure de meilleurs flux, diminue les impacts financiers et réduit l'empreinte carbone.

Dès lors, à la lumière de l'ensemble des éléments précédents, les places proposées ont été évaluées pour couvrir partiellement le besoin, répondant aux objectifs FAJE, tout en restant dans une mesure raisonnable d'augmentation des coûts à la charge des communes.

En conclusion, il convient d'apporter quelques éléments pertinents suivants :

- Il est précisé que les projections du présent plan de développement représentent une planification indicative ;
- Le développement au travers de la création de nouvelles structures ne se justifie que si les taux d'occupation des structures existantes sont suffisants pour en assurer la pérennité ;
- L'optimisation du taux d'occupation des places existantes doit rester une priorité, raison pour laquelle la FAJE recommande de viser un taux d'occupation moyen des structures d'accueil existantes de 90% (préscolaire) et 80% (parascolaire) ;
- Le développement au travers de la création de nouvelles structures ne se justifie que si la demande à long terme est confirmée ;
- La demande doit être aiguillée vers l'Accueil Familial de Jour qui exerce un rôle de régulateur entre l'offre et la demande, ceci afin d'éviter de se trouver en surcapacité à un moment ou l'autre ; au demeurant l'Accueil Familial de Jour reste un dispositif flexible et moins onéreux pour les communes ;
- Pour les mêmes raisons, l'ouverture de places en accueil collectif devrait être échelonnée dans le temps ;
- Plutôt que d'investir dans des bâtiments, le CoDir recommande de privilégier les solutions modulables ou la location de surfaces ;
- En cas de constructions, des solutions multigénérationnelles (crèche, appartements protégés) pourraient être envisagées ;
- Il est rappelé que les communes membres du RAT ne subventionnent que leurs propres enfants proportionnellement à leur revenu familial. La participation financière moyenne maximale par commune est de 40%.

A ce stade des conclusions et au-delà du développement des places d'accueil, l'évolution projetée devra impérativement tenir compte des composantes structurelles liées notamment à l'organisation du RAT, à sa gouvernance, au financement ainsi qu'au développement de l'informatique.

Le Comité de Direction du Réseau d'Accueil des Toblerones prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

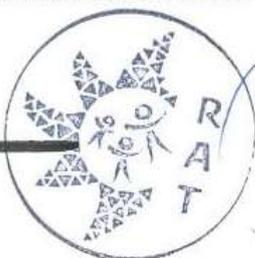
- vu
- le préavis no 04/2024 relatif au plan de développement 2026 - 2030
- ouï
- le rapport de la Commission ad-hoc ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e**
- d'adopter le plan de développement 2026 - 2030
 - d'autoriser le CoDir du RAT à mettre en œuvre ledit plan de développement 2026 - 2030
 - d'adopter le financement de l'accueil de jour tel que présenté

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente :



Regula Zellveger



Le Secrétaire général :



Marco Baiguini

Le présent préavis a été adopté par le CoDir en séance ordinaire.

Gland, le 5 avril 2024

12. ANNEXES

MICROGIS: Besoin en places d'accueil de jour pour les âges préscolaires et parascolaires dans les secteurs du Réseau d'Accueil des Toblerones.

Dispositions relatives à la reconnaissance des réseaux et aux conditions d'octroi des subventions 2026-2030, art. 2 « Conditions de reconnaissance ».

13. EXTRAITS DE LOI

[Art. 63 al. 2 de la constitution vaudoise](#)

¹ En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² **L'accueil peut être confié à des organismes privés.**

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes (EIAP).

⁴ **Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire**

[Art. 31 LAJE Reconnaissance du réseau](#)

1 Pour être reconnu par la Fondation, un réseau d'accueil de jour doit remplir les conditions minimales suivantes :

a. offrir des places d'accueil pour les enfants, satisfaisant aux conditions du régime d'autorisation et de surveillance au sens de l'Ordonnance et de la présente loi, dans deux au moins des trois types d'accueil suivants : accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire, accueil familial de jour ;

b. présenter un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale tenant compte des objectifs fixés par la Fondation conformément à l'article 41 de la présente loi ; ce plan de développement devra être actualisé tous les 5 ans ;

c. fournir au Service cantonal chargé de la recherche et de l'information statistiques les informations demandées par la Fondation ;

d. fournir à la Fondation leurs comptes annuels, ainsi que ceux des structures d'accueil et de coordination qui en sont membres ; e. établir une politique tarifaire conformément à l'article 29 de la présente loi ;

f. définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence ;

g. distribuer les subventions de la Fondation aux structures d'accueil et de coordination membres du réseau ;

h. gérer une liste d'attente centralisée documentant l'offre et la demande.

2 Après mise en demeure, la Fondation retire sa reconnaissance si ces conditions ne sont plus respectées.

[Art. 41 Mission](#)

1 La Fondation a notamment pour missions :

- a. d'évaluer les besoins en matière d'accueil de jour ;
- b. d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'accueil de jour ;
- c. de coordonner et de favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs ; ceux-ci visent à l'extension des réseaux d'accueil de jour à une taille optimale et la pleine couverture du territoire cantonal ;
- d. de reconnaître les réseaux d'accueil de jour, au sens de l'article 31 de la présente loi ;**
- e. de subventionner l'accueil de jour, par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour, aux conditions fixées par l'article 50 de la présente loi et par le règlement prévu à l'article 40 de la présente loi ;
- f. de développer l'accueil d'urgence.

2 Le Service cantonal chargé de la recherche et de l'information statistiques est chargé de la collecte et de l'analyse des données définies par la Fondation pour l'accomplissement de sa mission.

NOTE DE SYNTHÈSE

Besoin en places d'accueil de jour pour les âges préscolaires et parascolaires dans les secteurs du Réseau d'Accueil des Toblerones

Etude menée sur mandat du
Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Version mars 2024

Abram Pointet

MICROGIS

Mandant

Association intercommunale d'accueil de jour des enfants

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Route de Cité-Ouest 2

1196 Gland

Personnes de contact

Monsieur Marco Baiguini, Secrétaire général

Analyse et rédaction

Abram Pointet

MICROGIS SA

Rue de la Tour 16

1004 Lausanne

021 691 7717

www.microgis.ch

INTRODUCTION

Afin d'asseoir la stratégie de planification des infrastructures d'accueil et son plan de développement, le Réseau d'accueil des Toblerones est désireux de disposer d'une vision locale des besoins nécessaire pour compléter l'offre actuelle.

La présente note de synthèse apporte les réponses attendues en matière sur la base des résultats d'une analyse locale des besoins, de l'offre en places d'accueil et de leur confrontation.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche adoptée reprend dans les grandes lignes les contours de la méthode appliquée à l'échelle cantonale et des réseaux d'accueil dans le contexte de l'étude menée pour le compte de la FAJE en 2023. Une actualisation des données d'offre, par la prise en considération et de besoin est toutefois appliquée dans le but de refléter la situation à court terme (2025) et à moyen terme (2030).

Quatre secteurs ont été retenus pour la lecture locale des besoins. Il s'agit

- Du périmètre de l'association AISE qui comprend 10 communes
- Du périmètre de l'association AISGE qui comprend 5 communes
- De la commune de Gland
- De la commune de Prangins

Finalement, une variante supplémentaire a fait l'objet d'une analyse en tenant compte dans le périmètre de l'AISE de la Commune de Bassins.

Les structures suivantes, lesquelles offrent des places d'accueil à destination des enfants d'âge préscolaire (0 à 3 ans compris) et scolaire (4 à 11 ans compris), ont été prises en compte :

- Les garderies subventionnées à destination des âges préscolaires
- Les garderies privées à destination des âges préscolaires
- L'accueil familial de jour à destination des âges préscolaires et scolaires
- Les UAPE subventionnées à destination des âges scolaires
- Les UAPE communales et cantines scolaires à destination des âges scolaires

LE BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

L'offre en places d'accueil

A l'échelle du périmètre du RAT, les **structures d'accueil préscolaires subventionnées**, accueil collectif et familial confondus, offrent **767 places**. Celles-ci sont complétées par 96 places offertes par des structures privées sises sur le périmètre du réseau. Au total, ce sont **863 places** qui sont mises à disposition des familles du périmètre pour l'accueil de leurs enfants en âge préscolaire.

Le besoin en places d'accueil

L'analyse des taux d'activités des familles de la région met en évidence que le besoin d'accueil au motif de la conciliation de la vie privée et professionnelle affiche un taux de couverture théorique pour les âges préscolaires de 65.3%. Compte-tenu de la population préscolaire qui se monte à 1'498 enfants, ce taux implique un besoin de **978 places** pour l'entier du périmètre du réseau.

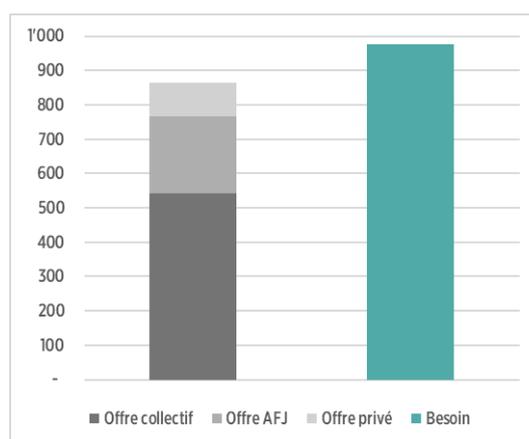
La confrontation de l'offre au besoin

Cela étant et tenant compte de l'offre subventionnée uniquement, il apparaît que celle-ci permet de **couvrir 78.5% du besoin** quantifié pour les âges préscolaires. S'il est également tenu compte de l'offre privée, alors le taux de satisfaction du besoin atteint 88.3%. Relevons toutefois que l'offre privée concentrée pour majorité à Gland s'adresse à une population plus large que le seul périmètre du réseau. De plus, les tarifs pratiqués par les structures privées peuvent ne pas être en adéquation avec la capacité financière des familles selon les prémisses de la LAJE art. 1, al. a. Dès lors cette offre n'est pas considérée dans l'évaluation de la situation.

Dès lors, le **nombre de places manquantes est de 211 unités** pour couvrir le besoin à l'aide des places d'accueil subventionnées pour l'entier du périmètre du réseau. A cela vient s'ajouter les arrivées d'enfants de l'extérieur du périmètre du RAT. Ce flux d'une cinquantaine d'enfants vient appliquer une pression supplémentaire sur les infrastructures d'accueil pour un équivalent d'environ 30 places.

La synthèse chiffrée des besoins en places d'accueil préscolaire

Le graphique rapporté ci-contre présente la confrontation de l'offre d'une part et du besoin quantifié d'autre part. L'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures privées est représentée dans la barre de gauche. Pour rappel et pour les raisons invoquées, l'offre privée n'est pas considérée dans le diagnostic du besoin. La barre de droite met en évidence le besoin en places d'accueil. La différence entre les deux barres correspond au manque de places au sein du périmètre.



Le tableau suivant offre une synthèse des places offertes et nécessaires.

Préscolaire			Besoin en places	Taux de satisfaction du besoin		Places manquantes
Places offertes			total	par le subv.	par le total	total
subv.	autres	total				
767	96	863	978	78.5%	88.3%	211

Le besoin en places d'accueil préscolaire va augmenter à 2030 de l'ordre de +3.5% impliquant un besoin total de 1'012 places. Les places manquantes vont de ce fait passer à 245 unités.

LE BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en places d'accueil

A l'échelle du périmètre du RAT, les structures d'accueil parascolaires subventionnées, accueil collectif et familial confondus, offrent 1'000 places. Celles-ci sont complétées par 696 places offertes par des structures non subventionnées (UAPE communale ou cantine) sises sur le périmètre du réseau. Au total, ce sont **1'696 places** qui sont mises à disposition des familles du périmètre pour l'accueil de leurs enfants en âge scolaire.

Le besoin en places d'accueil

L'analyse des taux d'activités des familles de la région met en évidence que le besoin d'accueil au motif de la conciliation de la vie privée et professionnelle affiche un taux de couverture théorique pour les âges parascolaires de 61.5%. Compte-tenu de la population scolarisée dans les établissements publics qui se monte à 3'123 élèves, ce taux implique un besoin de **1'920 places** pour l'entier du périmètre du réseau.

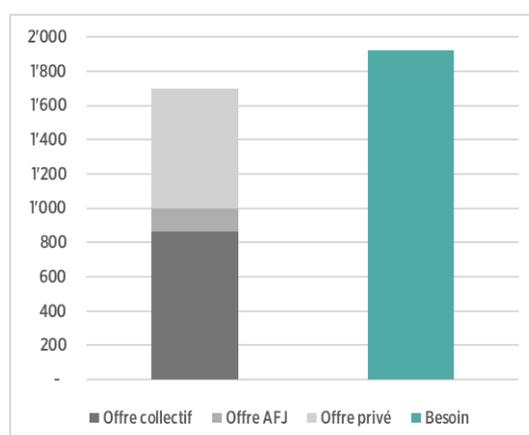
La confrontation de l'offre au besoin

Tenant compte de l'offre subventionnée uniquement, il apparaît que celle-ci permet de couvrir 52.1% du besoin quantifié pour les âges scolaires. S'il est également tenu compte de l'offre non subventionnée, alors **le taux de satisfaction du besoin atteint 88.3%**. Contrairement au cas du préscolaire discuté précédemment, cette offre prise dans sa globalité a tout son sens car elle est véritablement mise à disposition des élèves de la région.

Dès lors, le **nombre de places manquantes est de 224 unités** pour couvrir le besoin à l'aide des places d'accueil parascolaire pour l'entier du périmètre du réseau.

La synthèse chiffrée des besoins en places d'accueil préscolaire

Le graphique rapporté ci-contre présente la confrontation de l'offre d'une part et du besoin quantifié d'autre part. L'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures non subventionnées est représentée dans la barre de gauche. La barre de droite met en évidence le besoin en places d'accueil. La différence entre les deux barres correspond au manque de places parascolaires au sein du périmètre.



Le tableau suivant offre une synthèse des places offertes et nécessaires.

Parascolaire				Taux de satisfaction du besoin		
Places offertes			Besoin en places	par le subv.		Places manquantes
subv.	autres	total	total	par le subv.	par le total	total
1'000	696	1'696	1'920	52.1%	88.3%	224

Le besoin en places d'accueil va augmenter à 2030 de l'ordre de +3.5% impliquant un besoin total de 1'987 places. Les places manquantes vont dès lors passer à 291 unités. L'excédent en places parascolaires à Prangins ne saurait toutefois pas être pris en considération car elles ne peuvent servir d'autres communes ce qui ramène le besoin en places parascolaires à 266 places à court terme (2025) et à 326 places à moyen terme (2030).

LE BESOIN EN PLACES AU SEIN DU SECTEUR AISE

Le besoin en places préscolaires

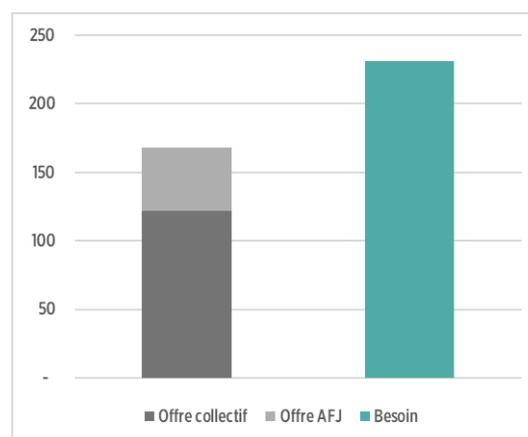
L'offre en places préscolaire au sein du secteur en question atteint **168 places subventionnées**, dont 122 places en crèche, complétées par **20 places au sein des structures privées**, pour un total de **188 places d'accueil préscolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 231 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées permettent d'atteindre un **taux de satisfaction du besoin de 72.6%**. Le taux en question grimpe à 81.3% s'il est tenu compte d'une structure privée.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil préscolaire est de 63 unités** au sein du périmètre de l'AISE pour atteindre 71 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Pour rappel l'offre privée n'est pas comptabilisée dans la confrontation mais est néanmoins illustrée ci-contre.

S'il est en outre tenu compte des besoins propres à la Commune de Bassins qui ne dispose pas d'offre en crèche sur son territoire, le manque en question passe à 96 places, soit 33 de plus.



Le besoin en places parascolaires

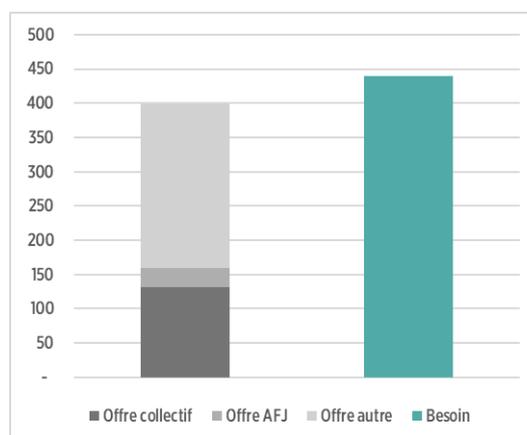
L'offre en places parascolaires au sein du secteur en question atteint **160 places subventionnées**, dont 132 places en UAPE, complétées par **240 places au sein des structures non subventionnées**, pour un total de **400 places d'accueil parascolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 440 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées répondent en partie au besoin (36.3%). **Le taux de satisfaction du besoin atteint 81.3%** s'il est tenu compte de toutes les structures.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil parascolaire est de 40 unités** au sein du périmètre de l'AISE pour atteindre 55 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Il est tenu compte de l'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures non subventionnées

S'il est en outre tenu compte des besoins propres à la Commune de Bassins dont l'apport en UAPE est de 35 places, le manque en question atteint 62 unités, soit 22 de plus.



LE BESOIN EN PLACES AU SEIN DU SECTEUR AISGE

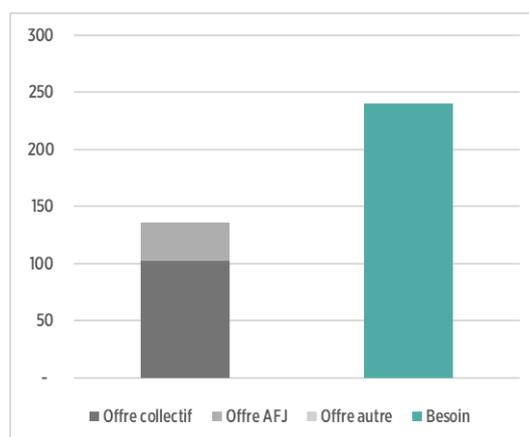
Le besoin en places préscolaires

L'offre en places préscolaire au sein du secteur en question atteint **136 places subventionnées**, dont 102 places en crèche, complétées par **aucune place au sein de structures privées**, pour un total de **136 places d'accueil préscolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 240 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées permettent d'atteindre un **taux de satisfaction du besoin de 56.8%**.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil préscolaire est de 104 unités** au sein du périmètre de l'AISGE pour atteindre 112 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Pour rappel l'offre privée n'est pas comptabilisée dans la confrontation mais est néanmoins illustrée ci-contre.



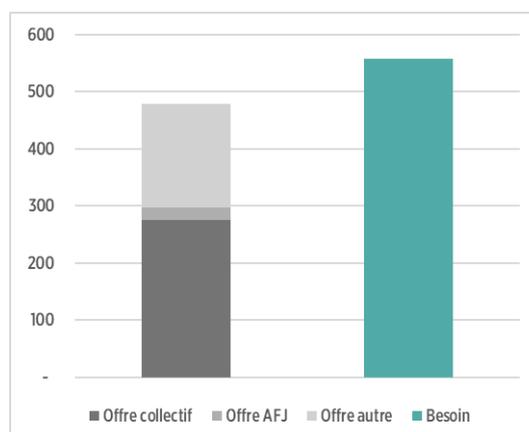
Le besoin en places parascolaires

L'offre en places parascolaires au sein du secteur en question atteint **297 places subventionnées**, dont 276 places en UAPE, complétées par **182 places au sein des structures non subventionnées**, pour un total de **479 places d'accueil parascolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 557 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées répondent en partie au besoin (53.2%). **Le taux de satisfaction du besoin atteint 85.9%** s'il est tenu compte de toutes les structures.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil parascolaire est de 79 unités** au sein du périmètre de l'AISGE pour atteindre 99 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Il est tenu compte de l'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures non subventionnées



LE BESOIN EN PLACES A GLAND

Le besoin en places préscolaires

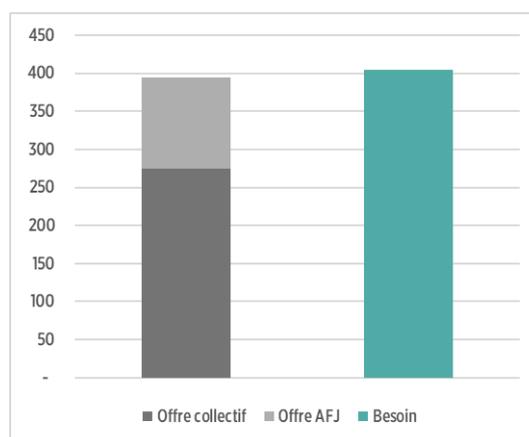
L'offre en places préscolaire au sein du secteur en question atteint **394 places subventionnées**, dont 275 places en crèche, complétées par **76 places au sein des structures privées**, pour un total de **470 places d'accueil préscolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 405 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées permettent d'atteindre un **taux de satisfaction du besoin de 97.4%**. Le taux en question grimpe à 116.1% s'il est tenu compte des structures privées.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil préscolaire est de 11 unités** au sein du périmètre de Gland pour atteindre 25 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Pour rappel l'offre privée n'est pas comptabilisée dans la confrontation mais est néanmoins illustrée ci-contre.

Le besoin ainsi identifié ne tient pas compte des échanges entre les secteurs ce qui correspond pour Gland à un besoin supplémentaire de 45 places.



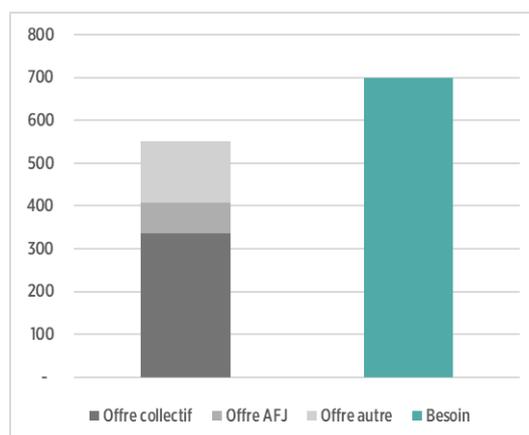
Le besoin en places parascolaires

L'offre en places parascolaires au sein du secteur en question atteint **408 places subventionnées**, dont 336 places en UAPE, complétées par **144 places au sein des structures non subventionnées**, pour un total de **552 places d'accueil parascolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 699 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées répondent en partie au besoin (58.3%). **Le taux de satisfaction du besoin atteint 78.9%** s'il est tenu compte de toutes les structures.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil parascolaire est de 147 unités** au sein du périmètre de Gland pour atteindre 172 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Il est tenu compte de l'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures non subventionnées



LE BESOIN EN PLACES A PRANGINS

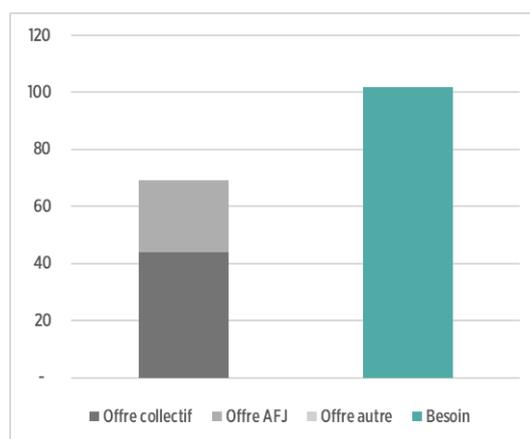
Le besoin en places préscolaires

L'offre en places préscolaire au sein du secteur en question atteint **69 places subventionnées** en tenant compte de l'ouverture future d'une nouvelle structure (mai 2025). Cette offre n'est complétée par **aucune place au sein de structures privées**, pour un total de **69 places d'accueil préscolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 102 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées permettent d'atteindre un **taux de satisfaction du besoin de 67.9%**.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil préscolaire est de 33 unités** au sein du périmètre de Prangins pour atteindre 37 unités à moyen terme (2030).

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Pour rappel l'offre privée n'est pas comptabilisée dans la confrontation mais est néanmoins illustrée ci-contre.



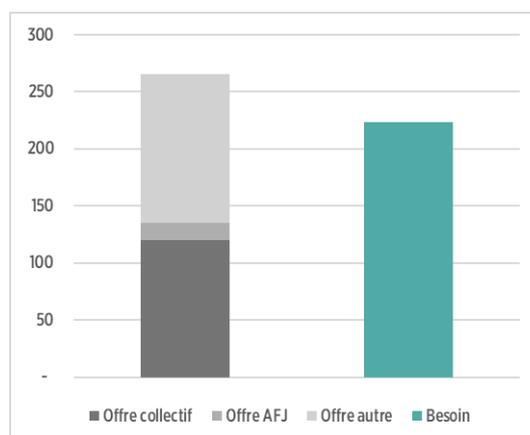
Le besoin en places parascolaires

L'offre en places parascolaires au sein du secteur en question atteint **135 places subventionnées**, dont 120 places en UAPE, complétées par **130 places au sein des structures non subventionnées**, pour un total de **265 places d'accueil parascolaire**.

Le **besoin quantifié atteint 224 places** pour la population cible du secteur. Dès lors, les places subventionnées répondent en partie au besoin (60.5%). **Le besoin de conciliation est couvert** s'il est tenu compte de toutes les structures.

La confrontation de l'offre et du besoin permet d'établir que **le manque de places d'accueil parascolaire au motif de la conciliation est absent** à court comme à moyen terme.

Cette même confrontation est illustrée à la figure ci-contre. Il est tenu compte de l'offre cumulée des structures d'accueil collectif subventionnées, de l'accueil familial de jour et des structures non subventionnées



2. Condition de reconnaissance : le réseau présente un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale, tenant compte des objectifs fixés par la Fondation (art.31 al. 1 lettre b LAJE)

2.a Généralités

Le dispositif d'accueil de jour tel qu'instauré par la LAJE répond à la volonté de fédérer les communes et de mutualiser leurs moyens.³ Dans ce cadre-là, la Fondation est invitée à fixer des objectifs en termes de taille optimale.

A la lumière de nombreuses études statistiques, il apparaît que la mobilité professionnelle⁴ et privée de la population⁵ se situe pour l'une aux environs de 20% et pour l'autre de 10%. Cela conduit les parents à traverser le territoire de nombreux réseaux d'accueil de jour, étant soumis alors à des conditions d'accès aux places d'accueil très différenciées, tant du point de vue de la disponibilité des places que des conditions tarifaires.

Le Conseil de Fondation constatant une tendance à la démultiplication des réseaux d'accueil a décidé de faciliter la fluidité des passages d'un réseau à l'autre, en définissant un bassin de population optimal pour la couverture des besoins. Celui-ci a été fixé à la taille statistique minimale d'une ville, soit 10'000 habitants, selon l'OFS (162 villes répertoriées en Suisse sur 2023).

Si un réseau n'atteint pas cette taille critique, il a l'obligation, pour obtenir les subventions de la FAJE, de conclure des conventions inter-réseaux donnant un accès possible aux places d'accueil des réseaux voisins ou avec lesquels il serait pertinent de s'associer, en raison par exemple de mouvements pendulaires liés à une importante zone d'emplois. Par le biais de ces conventions, il devra avoir atteint une couverture pour 10'000 habitants.

Par ailleurs, chaque réseau d'accueil devra avoir conclu au moins une convention inter-réseaux.

Un modèle type est fourni par la FAJE sous l'appellation « convention de partenariat ». Il prévoit, outre le règlement des conditions d'accès aux places, la possibilité de s'associer pour financer des projets communs, liés à des prestations d'accueil et/ou à la mutualisation de certaines ressources.

Dans un périmètre donné, couvert par les communes qui ont décidé de travailler ensemble, les besoins de la population sont estimés grâce à deux « outils » : d'une part, pour le moyen et long terme, un plan de développement est présenté par le réseau. D'autre part, pour le court

³ « Comme pour d'autres politiques publiques, la collaboration intercommunale, voire la régionalisation, semble être une nécessité en matière d'accueil de l'enfance. En effet, pour les petites communes, assumer seules une structure d'accueil collectif ou un réseau de mamans de jour est difficile – parce que potentiellement la charge financière peut être importante et qu'elles ne disposent le plus souvent pas du bassin de population suffisant – et, pour les grandes communes, des problèmes peuvent surgir par les effets de débordement. » p. 23 - EMPL du 6 juillet 2005

⁴ En Suisse, 19,2% des personnes qui exerçaient une activité professionnelle ont quitté leur poste de travail entre 2018 et 2019. La mobilité est particulièrement marquée chez les jeunes, les personnes avec un contrat de durée déterminée ou dans l'hôtellerie et la restauration. Un changement d'emploi conduit à une hausse du taux d'occupation pour 1 personne sur 5 et à une hausse du salaire pour 1 salarié à plein-temps sur 3. Ce sont-là quelques résultats de la publication « la mobilité professionnelle en Suisse 2019 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵ Au cours de l'année 2021, un peu plus de 10% de la population suisse a déménagé. Les jeunes adultes ont affiché la plus forte propension à changer de logement. Les habitants de maisons individuelles ont moins déménagé que les occupants de maisons à plusieurs logements. La distance moyenne du déplacement s'est élevée à 13 km. Données OFS publiées le 18.11.2022
Deux tranches d'âge se distinguent, En 2021, 21,3% des 20-35 ans et 16,6% des enfants de moins de 2 ans ont changé de logement au cours de l'année.

terme, la liste d'attente centralisée (ci-dessous au point 5) permet de disposer d'une photographie des demandes à satisfaire à un moment donné.

En application des articles 31 al. 1 lettre b. et 41 al. 1 lettre c. LAJE, le Conseil de Fondation met sur pied une étude périodique d'évaluation des besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, dont les résultats ou leur actualisation, déclinés par réseaux, sont mis à disposition de ceux-ci.

L'étude conduite par la Fondation en 2018 « Evaluation des besoins en accueil de jour des enfants, à 5 et 10 ans » a été actualisée par la société MICROGIS début 2023, sur la base notamment des résultats 2021 de l'enquête statistique sur l'accueil de jour. Une projection à horizon 2040 y est même esquissée.

La méthodologie retenue combine des projections démographiques, des données sur le développement territorial, sur les caractéristiques socio-professionnelles des ménages pour projeter l'évolution de la demande. Elle confronte les résultats quantitatifs aux perceptions des milieux concernés par l'accueil de jour et décline les résultats réseau par réseau.

Cette analyse a pour objectif de soutenir la FAJE et les réseaux dans l'estimation des besoins à moyen et long termes, ainsi que de permettre à ces derniers de planifier leur développement, le cas échéant.

Il apparaît que la pression de la demande, même si elle est largement différenciée en fonction des réseaux d'accueil, ne faiblit pas, au contraire. Et ce sous l'effet d'un triple facteur : la croissance démographique vaudoise reste à un niveau élevé (+ 0.9% en 2022), la part des ménages dans lesquels un seul des parents travaille diminue (de 19% en 2018 à 16.5% en 2022) ; et finalement le taux d'activité des mères qui travaillent augmente générant plus de besoin d'accueil.

La progression cantonale globale est certes une indication nécessaire mais pas suffisante pour guider la FAJE et les réseaux. L'intérêt de la démarche réside dans la déclinaison de ce résultat à l'échelle locale, leur permettant ainsi d'établir en toute connaissance de cause leur stratégie et plan de développement.

2.b Objectifs

Les résultats de l'étude projettent une croissance de la demande inégalement répartie sur le territoire cantonal.

Ce n'est pas en soi la typologie des réseaux qui conditionne principalement la demande, mais tendanciellement la typologie des ménages, les mouvements de population d'une région à une autre du canton, à la recherche de logements familiaux en suffisance et abordables et d'emplois bien rémunérés. D'autres facteurs interfèrent parfois comme la présence dans certaines parties du canton d'un fort taux de scolarisation dans des écoles privées, lequel soulage la pression sur les structures d'accueil subventionnées.

En 2018, le Conseil en a conclu l'inutilité voire l'impossibilité de fixer des objectifs contraignants de croissance. En revanche, considérant les tendances mises en évidence par l'étude, il avait arrêté des recommandations de croissance pour les années 2020-2025.

Force est de constater que les recommandations de croissance ont été inégalement atteintes selon les réseaux, bien que la période concernée ne soit pas encore achevée et que l'analyse ne soit donc que partielle. Il est également remarquable d'observer que les plans de développement intentionnels restent aléatoires dans la planification annoncée. De multiples facteurs conduisent à accélérer ou à immobiliser un projet de création de places, qu'il s'agisse du secteur préscolaire ou parascolaire.

Il s'agit donc de faire preuve d'ambition pour répondre à une demande parentale pressante et de réalisme, pour intégrer les obligations et contraintes multiples auxquelles sont amenées à faire face les communes au cœur du dispositif.

Le rapport MICROGIS souligne les efforts de ces dernières années : « Du point de vue de l'offre, une évolution importante des ressources mises à disposition est observée à travers toutes les régions du canton. Par cet apport de places, le taux de satisfaction de la demande s'est dans les faits amélioré, passant entre 2015 et 2021 de 50.9% à 68.5% et ce malgré le double renforcement des besoins évoqué ».

Néanmoins, « Selon ce modèle d'évolution du besoin, le nombre de places nécessaires dans le canton passe de 39'320 unités en 2020 à 41'600 unités à court terme (2025) puis à 43'020 unités à moyen terme qui correspond à l'horizon 2030, soit +5.8% en cinq ans et +9.4% en dix ans. À long terme, 2040, la croissance cumulée pressentie atteint +14.8% pour 45'140 unités. ».

Or, 22'776 places plein temps subventionnées sont disponibles en 2022 auxquelles s'ajoutent les places privées, soit un total de 27'953. Les efforts à consentir se portent en préscolaire en raison d'1/3 du déficit et de 2/3 pour le parascolaire.

L'anticipation des besoins pousse la FAJE à fixer des objectifs qui vont au-delà du simple maintien des taux actuels. Les réseaux sont donc invités à intégrer l'identification des besoins de MICROGIS et à planifier leur développement de manière à combler au moins la moitié des besoins estimés d'ici 2030, tant préscolaires que parascolaires.

Néanmoins, le développement au travers de la création de nouvelles structures ne se justifie que si les taux d'occupation des structures existantes sont suffisants pour en assurer la viabilité à long terme. Raison pour laquelle la FAJE invite à atteindre un taux d'occupation moyen des structures existantes de 90% en préscolaire et de 80% en parascolaire. Pour le parascolaire, il est tenu compte du constat des variations d'occupation entre les 3 périodes d'accueil de la journée. C'est donc bien une moyenne qui sera prise en considération.

Le secrétariat général de la FAJE assure le suivi annuel des taux d'occupation. Il communique au Conseil ses observations et recommandations si les seuils ne sont pas atteints. Cette analyse tient compte du fait que le taux d'occupation est un indicateur global calculé au niveau du réseau et que celui-ci est affecté dès lors que de nouvelles structures ouvrent dans l'année sous revue.

En conséquence, dès lors qu'une structure nouvelle apparaît, le réseau dispose de deux années scolaires pour atteindre un régime de croisière quant à l'occupation de ses structures. Au-delà, le seuil indiqué devra être atteint. Sinon, le réseau communique au Conseil les mesures qu'il entend adopter pour corriger la situation.

A défaut, le Conseil se réserve le droit d'utiliser ses prérogatives de subventionneur en faisant usage des instruments prévus dans la Loi cantonale sur les Subventions.

Les réseaux communiquent leur choix de développement à cinq ans lors du dépôt de la demande de renouvellement. Ils actualisent les données en tout temps sur la plateforme InterFAJE, mais au moins une fois par an, au plus tard lors de la clôture des décomptes de l'année N-1.

Le réseau indique s'il choisit pour fonder son plan de développement d'utiliser les résultats communiqués par les mandataires de la FAJE. En pareil cas, il spécifie le scénario de développement qu'il retient ainsi que le rythme de planification des mesures qu'il entend adopter pour y répondre. Il motive son choix. Il est précisé qu'il s'agit d'une planification indicative. Outre l'évolution quantitative, il communique les principes appliqués ou les projets qu'il entend concevoir pour favoriser l'adaptation de l'offre à des besoins spécifiques. Ceux-ci touchent :

- à l'intégration des enfants qui nécessitent une prise en charge particulière notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, physique, psychique, sensoriel ou instrumental, ou de troubles du comportement ou retard du développement.

A cet égard la mise en place de la coordination à l'inclusion dans un certain nombre de réseaux permettra à ceux-ci d'établir un monitoring régulier des situations prises en charge et des politiques mises en place. Toute information significative sera intégrée au dossier de reconnaissance.

- à l'accueil d'urgence des enfants (modalités mises en place dans les structures pour faire face aux demandes de placement urgent de la part des services de l'Etat et/ou demandes parentales extraordinaires).
- à l'adaptation de l'offre afin de répondre aux besoins particuliers de secteurs et de groupes professionnels (santé, restauration, sécurité, etc.) dont les modalités horaires n'entrent pas dans le cadre usuel.

Le réseau peut décider de ne pas s'appuyer sur les résultats de l'étude ou de n'en retenir que certains éléments. En pareil cas, le plan de développement présenté doit faire état des priorités du réseau et de sa stratégie de développement en tenant compte des perspectives démographiques et économiques dans son périmètre (nouveaux logements, nouvelles entreprises, etc.) dans les 5 ans à venir.



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants